

**Journée de réflexion « Action culturelle, territoire et médiation culturelle »  
Construction d'un projet chorégraphique et politiques culturelles : les règles du jeu  
territorial**

**Compte-rendu de la journée du vendredi 6 février 2009  
Musée Dauphinois, Grenoble**

Ce 4<sup>ème</sup> temps de rencontre et d'échange organisé en partenariat par le Centre national de la danse et l'Observatoire des politiques culturelles, avec le soutien du Conseil général de l'Isère et la Ville de Grenoble proposait aux acteurs de la danse et de l'action culturelle en région Rhône-Alpes de réfléchir et de débattre autour de deux thématiques :

- Territorialisation dans les politiques culturelles et construction de projets artistiques et culturels
- Comment articuler médiation et travail artistique ?

Cette journée a été animée par Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles et Marie-Christine Bordeaux, maître de conférence à l'Université Stendhal Grenoble 3. Elle a été synthétisée par Marianne Filloux-Vigreux, consultante et chercheuse indépendante.

Pour Gaël Rias, secrétaire général du Centre national de la danse, ce séminaire symbolise le choix de la nouvelle direction du CND de mettre en œuvre des actions en région sur l'ensemble du territoire national. Introduisant la notion de *territoire*, il en souligne la pluralité et met l'accent sur deux sens possibles. Si les *territoires stables* font référence à un ancrage administratif, les *territoires mouvants* impliquent une dimension virtuelle où la médiation peut prendre toute sa place. Plusieurs questions se posent :

- Comment chaque acteur impliqué dans la chaîne de l'action culturelle (collectivités, artistes, publics, médiateurs...) crée-t-il son territoire d'intervention ou d'action ?
- Comment favoriser les synergies et les communautés de projets afin que les *territoires administratifs*, les *territoires de vie* et les *territoires de projet* se croisent et s'interpénètrent alors que la rupture de la médiation est annoncée ?

Pour Gaël Rias, le *territoire de projet* semble être l'espace le plus probable pour que la rencontre puisse exister et se concrétiser.

Dans son introduction, Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, rappelle la présence importante de la danse à Grenoble depuis quelques années et indique qu'il serait plus juste

d'intituler la journée de réflexion « *Action artistique, action culturelle, territoire et médiation* ». Il souligne l'intérêt de mutualiser la réflexion, de dépasser la spécificité d'une discipline pour faire généralité en visitant d'autres domaines, où la question du territoire et de la médiation est aussi une préoccupation.

Pour alimenter la réflexion, il propose quelques questionnements : comment la construction d'une *inter-relation* va-t-elle induire une nouvelle vitalité et un renouvellement du projet de création ? Comment questionner, débattre pour identifier la logique de transformation à l'œuvre concernant les politiques culturelles ? Quels réajustements, quels rééquilibres, quelles transformations doivent s'opérer pour être en cohérence avec le terrain aujourd'hui ?

L'action culturelle des vingt dernières années a conduit à des évolutions sans pour autant forcément aboutir à un échec de la démocratisation culturelle. Ne faut-il pas travailler au niveau de l'*inter-territoire* pour construire une nouvelle manière de faire ensemble ? Comment s'emparer d'un territoire qui n'est pas le sien, s'y impliquer, sans s'y enfermer, pour pouvoir aller à la rencontre de l'autre ? Comment faire vivre la culture sur son territoire en y prenant appui et en y associant la présence artistique ? Quelles sont les logiques de transformation à l'œuvre aujourd'hui et quelles conséquences ont-elles ou pourront-elles avoir sur les manières et les modes de production de l'art dans les prochaines années ?

Guy Saez, directeur de recherche à l'Université de Grenoble, PACTE-CNRS, examine dans son intervention la question de la « *territorialisation dans les politiques culturelles et la construction de projets culturels* ». Il constate que le terme de « territoire » (métaphore ou fétiche) fait l'objet d'une grande inflation. Est-ce une réalité ou une illusion politique du développement territorial par la culture ? Les élus ont été les premiers à développer cette notion. La « spectacularisation » de la ville est aujourd'hui à l'œuvre. Les villes de Glasgow, Bilbao ou encore les villes labellisées « ville européenne de la culture » deviennent des standards de la *ville créative*. La *ville créative* propose de mettre en oeuvre sur un territoire un développement économique par la culture. Ce processus est légitimé par l'expérience, des statistiques, un ensemble de mesures quantitatives ou qualitatives. Le modèle classique de la politique culturelle s'appuyant sur des repères nationaux (comme les scènes nationales, les centres dramatiques nationaux, les centres chorégraphiques nationaux, l'opéra national, ..... ) est aujourd'hui en phase de mutation, de transformation, de recomposition. Il tend à être remplacé par de nouvelles dynamiques sociales et culturelles reposant sur des notions telles que l'*inter-territorialité*, l'*inter-culturalité*. À la notion de politique culturelle se substitue la notion d'*action publique de la culture*. Le modèle de la politique culturelle basé sur les éléments de construction nationale, l'exception culturelle, la sécurité culturelle intérieure<sup>1</sup> et le prestige culturel à l'extérieur sont re-questionnés par l'Europe, la mondialisation, la circulation des populations en raison de la « pluralisation » de la culture. Pour certains, la culture française n'a plus véritablement d'existence puisqu'elle n'est plus « rentable » à l'étranger, le modèle des années 1950-1970 n'étant plus le référent<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Guy Saez à propos de la « *sécurité culturelle intérieure* » : « nous avons tous appris les mêmes valeurs qui ont constitué une image de l'histoire de France et d'une grande culture française qui venaient des siècles antérieurs et constituaient l'identité nationale homogène comme élément fort de cohésion sociale. Le terme de *sécurité culturelle* est utilisé en référence au programme politique de la démocratie des années 1945 qui repose sur un programme de protection comme un compromis social fondé sur la protection des

De nouvelles tendances structurent aujourd'hui la société. Elles reposent sur l'*inter-culturalité*. Les individus sont à la fois les créateurs et les récepteurs de la culture. Chacun est un être culturel, un être pour la culture, un être de culture, à travers des formes de représentation et d'accomplissement personnels et individuels qui se manifestent par une croissance de consommation ou de pratique culturelle et / ou artistique en tous lieux et à tous moments de la vie quotidienne.

L'*inter-culturalité* permet la cohabitation de différents éléments sans qu'il y ait forcément de contradiction. On observe une hybridation et une pénétration des cultures d'origines diverses, des cultures identitaires, cosmopolites, de niveaux et d'esthétiques différents qui permettent à l'individu de construire son identité propre. Une société *interculturelle* ne peut plus se satisfaire d'un « territoire centre ». Elle déborde de la ville sur le regroupement (communauté de communes, agglomération, Pays, ...) conduisant à plus de circulation entre les choses. Le territoire d'intervention devient ainsi interdépendant de son environnement et déborde sur celui d'à côté. Depuis ses débuts, l'*action publique culturelle* repose sur la base d'une coopération entre les collectivités. Elle est de ce fait *interculturelle* et a donné naissance à un mode de gouvernance particulier. L'action culturelle se focalise principalement dans l'espace urbain. Les villes deviennent des centres de commandes culturelles, des centres de créativité, mais aussi des centres de consommation où se fabriquent les modèles comportementaux ou esthétiques. Ces modèles complexes ont conduit à une totale opacité quant à leurs imputations démocratiques. À qui le contribuable peut-il imputer l'action publique dont il peut bénéficier ? Ce fonctionnement pourrait être comparé à celui d'un « club de financeurs » avec ses règles du jeu, d'accès et de fonctionnement. Les membres de ce club ne sont pas toujours prêts à partager le risque artistique pris par les artistes et cela peut générer un appauvrissement de l'offre culturelle et de standardisation.

Le champ de la culture ne dispose pas à ce jour « d'agence de régulation » pour piloter des actions ministérielles comme cela se fait dans d'autres domaines (régulation de l'énergie, du transport, des libertés, ...). On observe un phénomène d'autonomisation de certaines grandes institutions comme le Musée du Louvre ou Centre Georges Pompidou. Ces institutions ne mènent plus certaines actions de valorisation pour répondre à une commande mais parce qu'elles sont dans une légitimation de leur propre développement d'actions. La conséquence est une perte de contenu pour le ministère de la Culture. Le Conseil artistique dont la création a été récemment annoncée est peut-être cette future agence de régulation de la culture. Cela pose la question de la nécessité d'une politique nationale. Comment aller vers la recomposition d'une structuration culturelle ? Celle-ci prend place dans les villes et les grandes villes où deux tendances ne sont pas forcément articulées en synergie : la *ville créative* et la *ville participative*.

La *ville créative* est une ville en lutte dans une compétition *inter-ville*. Pour combattre la dépression économique, la disqualification urbaine, la dégénérescence du tissu urbain, des programmes sont mis en œuvre pour favoriser l'attractivité culturelle et technoscientifique. Il s'agit d'une politique d'élites. La ville n'existe que par ses connexions et ses flux avec l'extérieur et est animée par la « creative class ».

---

droits sociaux dont le droit à la culture (préambule de la Constitution de 1946). Lors de la mise en place du droit à la sécurité sociale, l'état s'est attaqué au dernier droit qui n'était pas encore assuré, le droit à la culture et c'est cela le droit à la *sécurité culturelle* ».

La *ville participative* est un espace où l'on reconnaît la société civile, la diversité culturelle par l'existence de communautés ethnoculturelles. La nécessité de coordonner culture, solidarité, citoyenneté est mise en avant. Si la *ville créative* se projette dans l'international, la *ville participative* se concentre sur des éléments de proximité. Mobiliser cette *ville participative* favorise l'activité dans les quartiers et une reconnaissance des diversités. Pour Guy Saez, ces préoccupations devront trouver des modalités d'articulation, des synergies pour développer une cohérence partenariale, territorialisée, transversale.

La première table ronde a ensuite permis d'aborder la problématique de la territorialité, de l'action culturelle et de la politique culturelle à travers les réflexions et expériences développées par les intervenants invités.

Depuis une cinquantaine d'années, le ministère de la culture et de la communication a impulsé le développement de l'action culturelle en proposant des dispositifs adéquats selon les secteurs et les disciplines. Les collectivités territoriales se sont appropriées à leur tour la question du développement culturel et le ministère de la culture s'est peu à peu transformé en une instance de gestion plutôt que d'impulsion. Aujourd'hui, les collectivités (Régions, Départements, Villes, regroupements de Communes, ...) ont pris le relais. Elles assurent par des financements croisés l'indépendance et la pérennité de ce secteur d'activités générateur de dynamiques et de développements en lien avec les acteurs culturels locaux. Le label du ministère de la culture n'est de fait plus forcément garant d'une réussite et d'une légitimité territoriale. Pour autant, la relation « multipartenaires » n'est pas toujours facile à gérer. Instaurer le dialogue entre les différents niveaux et partenaires concernés est souvent complexe. Il ne s'agit pas de hiérarchie mais plutôt de transversalité. L'objectif poursuivi est de construire ensemble en cohérence et complémentarité sur des territoires (géographiques, artistiques, esthétiques, politiques, ...) différents.

Les relations entre *les collectivités territoriales* et *les communautés artistiques* sont également à actualiser. La mise en place d'un texte ou d'une loi d'orientation pour le spectacle vivant est-elle nécessaire pour clarifier et trouver les complémentarités de modes d'interventions des *collectivités territoriales* et des *communautés artistiques*<sup>3</sup> ? Le danger n'est-il pas de voir la lourdeur administrative prendre le pas sur l'innovation et la prise de risque alors que le contexte budgétaire tend à renforcer une attitude de frilosité ? Quels moyens sont nécessaires pour mettre en place des dispositifs (valorisation du patrimoine, résidences d'artistes, procédures de soutien) qui favorisent une évaluation concertée ? Serait-il pertinent que les artistes se regroupent, se constituent en collectif pour faire poids, rendre crédible ce qui peut paraître éphémère ? Comment organiser des lieux de fabrique, des plateformes de mise en œuvre de propositions ? La prise de risque n'est-elle pas aussi de la responsabilité des directeurs de structures ou de projet qui ont tendance à devenir des gestionnaires d'équipement notamment au regard des attentes des politiques, des tutelles et de la LOLF<sup>4</sup> ? Trouver des interlocuteurs et des financements conjoints (mise en place de convention de partenariats) permet

---

<sup>3</sup> Voir le rapport Latarjet, *Débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, compte-rendu de mission – Ministère de la Culture et de la Communication, avril 2004 et le rapport Warsmann, *Clarification des compétences des collectivités territoriales*, Assemblée nationale N° 1153, octobre 2008.

<sup>4</sup> LOF : Loi d'orientation de finances.

de garantir une durée de vie à des projets, d'envisager le cahier des charges de l'action artistique et culturelle comme un « cahier des espoirs »<sup>5</sup>.

Quelles stratégies de reconnaissance mettre en oeuvre pour rééquilibrer les politiques artistiques dans les contrats avec les collectivités ? Faut-il faire preuve de « discrimination positive » pour tenter de revaloriser un secteur délaissé et redistribuer les cartes entre les partenaires ? L'expression chorégraphique génère une pratique importante mais n'est pas suffisamment prise en considération par les tutelles. La mise en œuvre d'une plateforme transdisciplinaire paraît essentielle. Les élus ont à faire face aux pressions de l'électorat qui pèsent sur des choix ou des orientations de projets culturels et artistiques. Les financements croisés sont les garants de la dérive du clientélisme. L'évolution des budgets ces vingt dernières années amène les collectivités à mettre en place des stratégies d'évaluation des projets subventionnés. Ces évaluations leur sont également nécessaires pour évoluer dans leurs engagements et leurs réflexions. Pour les professionnels de la culture et les artistes qui sont souvent en relation individuelle avec les tutelles, une démarche collective et transdisciplinaire serait nécessaire pour interpeller différemment les collectivités. Une médiation nouvelle est à instaurer.

Pour Jacky Vieux, directeur de la Maison du fleuve Rhône, les règles du jeu territorial ont changé au fil des années. L'inflation territoriale est une réalité mais ne pose pas forcément problème pour un projet. Les collectivités sont un vaste monde, mouvant, où les choses se font et se défont au gré du temps et des personnes. Parler d'institution signifie que chaque structure, chaque collectivité a son projet, son service adéquat, ses critères. Il ne s'agit plus tout à fait de politique culturelle. Une inquiétude semble se généraliser sur l'attitude des collectivités, qui tout en ayant leur projet, voient la dimension gestionnaire l'emporter sur d'autres considérations. Il y a peut-être un risque de normativité et d'académisme face à tous ces cadres qui pourraient ne plus laisser de place à l'inventivité et aux projets novateurs.

Paul Fournier, directeur de l'Abbaye de Noirlac – centre culturel de rencontres – fait part de son expérience. Le projet de restauration et la vocation culturelle de l'Abbaye résulte d'un long processus et de ses actions sur le territoire. Fondée en 1136, l'Abbaye a développé une identité et une relation forte au territoire car elle a abrité une communauté de vie dont il est difficile de faire abstraction tant elle a laissé de traces et d'empreintes visibles encore aujourd'hui. Le projet du centre culturel de rencontre entend favoriser la relation dedans / dehors, le passage, la perméabilité, le lien à des environnements (*inter-relation*) avec pour objectif de valoriser le patrimoine et la création contemporaine.

L'après-midi, Marie-Christine Bordeaux a introduit la problématique de la deuxième table ronde intitulée « *Comment articuler médiation et travail artistique ?* ». L'essor de la médiation culturelle et de l'action culturelle dans le champ du spectacle vivant, le développement des publics, ou encore le questionnement sur la façon dont les acteurs culturels peuvent travailler ensemble et s'occuper des publics<sup>6</sup> ? correspondent à des injonctions politiques notamment depuis la « *Charte des missions de service public du spectacle vivant* ». Celle-ci rappelle aux structures subventionnées leurs responsabilités sociales. Pour l'Etat, elle s'exprime en termes de statistiques pour évaluer la

---

<sup>5</sup> Citation de Jacky Vieux.

<sup>6</sup> Aujourd'hui, on estime à environ 20 % la population qui a accès à une pratique culturelle tous champs confondus.

fréquentation du public dans un établissement culturel. Pour les territoires, il s'agit de prendre en compte la population (entendue comme étant à la fois le public, le non public ou le public en devenir), avec un souci de proximité. L'une des conséquences de ces évolutions au sein des structures culturelles subventionnées se caractérise par l'apparition d'une sorte de « kit action culturelle » : intervention en milieux scolaires, ateliers, stages, lectures-démonstrations, cours de danse,.... Comment les artistes se situent-ils par rapport à cette activité de médiation ? Restent-ils artistes ? Peuvent-ils échapper à cette segmentation de la politique d'action culturelle où des micro-programmes sont définis par un stigmate désignant la population plus particulièrement destinataire de ces actions ? Pour Marie-Christine Bordeaux, il s'agit de réaffirmer la nécessité de la médiation, de refonder l'action culturelle et de mobiliser toujours plus de personnes autour des pratiques artistiques.

Comment médiateurs et artistes peuvent-ils travailler ensemble ? La médiation se définit toujours implicitement de deux manières : l'action vers des publics stigmatisés et l'action vers l'art supposé d'accès difficile, par exemple l'art contemporain. Cependant que se passe-t-il quand le public n'est pas stigmatisé et l'art facile d'accès ? L'accès à l'art, à la pratique culturelle serait-il encore difficile ? Quelles démarches inventer ou réinventer pour que chacun, quelle que soit son origine sociale, puisse appréhender une pratique sans crainte ? Etre, rester dans la mobilité, la circulation, l'éveil, la vigilance, la présence permet-il une médiation efficace ? Le transfert, le passage, le filtre<sup>7</sup> peut-il permettre la rencontre avec le travail et l'œuvre artistique ? La médiation serait-elle la ligne, l'arbre de vie, la colonne vertébrale qui permettrait le lien, la jonction entre les choses ? Comment parler d'un projet, d'une pièce sans être dans la propagande, le racolage, la marchandisation ? Ne faut-il pas revenir à l'œuvre, trouver la relation permettant de donner du sens ? Etre autonome face à l'œuvre ? Le médiateur ne doit-il pas accompagner sans imposer, laisser le choix de s'emparer ou pas de la proposition artistique ? Il peut être intéressant de laisser des confrontations se produire pour permettre le transfert. Etre là, présent, avec délicatesse et fragilité, permet de réaliser l'acte de transfert et de la transformer en un essai réussi. Quel lieu est propice à la médiation ? Pour la danse, le lieu de la médiation a toute son importance. La rencontre pourra s'y matérialiser. Il est essentiel de donner aux artistes l'espace et le temps de la recherche, de l'imagination, de conception et de représentation et au public celui de la réception, de la perception, des émotions, des sentiments, des états de corps traversés dans le rapport à l'œuvre et à l'expression artistique. La relation ne doit pas être à sens unique, mais dans la circulation entre les composantes qui font et donnent du sens à la pratique artistique. Etre chorégraphe, c'est aussi être capable de créer un terrain vivant pour qu'une multiplicité d'approches de sa pratique soit possible.

Médiation résonne avec considération des publics qui deviennent acteurs de leur pratique. Quelle est la place de l'art et de l'artiste dans cette relation ? L'artiste a besoin d'avoir un contact, un lien avec les publics pour légitimer son travail. Projet artistique, projet de vie et projet de médiation se superposent et ne font souvent plus qu'un pour l'artiste. Quels outils peuvent être transmis pour continuer à agir en état de créativité, de composition ? Comment accompagner la démarche pour rendre accessible la construction et la composition de l'écriture chorégraphique de chaque individu chorégraphe ? François Veyrunes suggère d'articuler « le dire » et « le faire » pour transmettre, donner des clés de compréhension de l'œuvre. De nombreux questionnements accompagnent l'artiste dans sa démarche de création et de transmission. Comment l'artiste, au travers d'un projet d'école, peut-il trouver où retrouver l'envie de la réalisation d'un prochain projet artistique ? Comment, dans un environnement

---

<sup>7</sup> Christiane Blaise mentionne la notion de « passoire et de passeur ».

particulier pour un public stigmatisé (l'hôpital pour des malades en fin de vie, la prison, ...), donner sa danse sans l'imposer au regard ? Comment faire pour que ce moment de réception particulière soit possible face à un public qui n'a plus souvent le choix ? Il faut tenter de s'approcher d'une certaine justesse de la relation pour faire se rejoindre la préoccupation de l'artiste et celle du public. La réflexion à partir du travail et de l'expérience artistique conduisent le plus souvent à questionner la justesse de la relation recherchée.

Cécilia De Varine, présidente de l'association Médiation culturelle évoque la Charte définie par les membres de l'association, qui regroupe des professionnels de la médiation (musées, centres d'art, sites patrimoniaux, ...) en dehors du spectacle vivant<sup>8</sup>.

La médiation culturelle peut être pensée comme une question de place, de posture de celui à qui elle est destinée et de celui qui la porte. Comment prendre soin de l'autre pour que cet acte intermédiaire puisse se concrétiser, se partager, s'échanger ? La médiation ouvre un « tiers espace » intermédiaire où le médiateur travaille cet « entre les choses », ce vide à habiter. L'empathie est une notion centrale. Cette capacité à être perméable à la proposition artistique, à se l'approprier et à la transmettre à son tour en respectant au mieux le projet et l'intention de l'artiste est essentielle à l'acte de médiation. Le médiateur doit se demander comment traduire fidèlement l'intention artistique de l'auteur pour la rendre plus accessible ? Comment peut-il être un porte-parole autant pour l'artiste que pour le public ? Celui-ci est parfois impressionné par la présence de l'artiste et ne sait pas comment lui adresser la parole pour manifester son approbation ou sa désapprobation face à son œuvre.

La question de l'évaluation est également importante. Comment évaluer l'impact de la médiation ? Pour Cécilia De Varine, il n'y a pas de recette pour dire d'une médiation qu'elle est réussie mais il existe des outils, des savoir-faire qui se constituent au fur et à mesure de la pratique. La médiation culturelle est toujours unique dans sa manière de faire. Il s'agit souvent de sur-mesure et il est parfois épuisant de toujours essayer de se renouveler. Le médiateur doit réfléchir à l'articulation, à l'adaptation d'une proposition selon le projet de l'artiste, le public, le lieu.

La place du médiateur dans l'organigramme d'un établissement est une question intéressante à se poser car on constate qu'il est souvent rattaché au service des relations avec le public et plutôt associé à la discipline théâtre. La relation entre le médiateur et l'artiste pose de véritables questions car selon les artistes, la médiation aura ou non un sens, une place, une importance. Certains artistes ne se sentent pas forcément capables de faire ce travail particulier tout en espérant que l'action du médiateur aura un impact sur la fréquentation.

---

<sup>8</sup> *Charte déontologique de la médiation culturelle*, extrait, p. 4 : « Un engagement partagé : En tant que posture éthique, la médiation culturelle doit sous-tendre la démarche de l'institution dans sa relation à la Cité. On ne saurait se satisfaire d'une bonne conscience condescendante. Bien au contraire, il s'agit d'appliquer des choix éthiques dans l'esprit de service public et dans l'intérêt général. L'intention de médiation doit correspondre à une véritable volonté partagée de favoriser la rencontre autour de l'objet, du lieu ou de l'exposition afin de rendre possible une pleine appropriation, par les personnes (publics, populations, usagers, visiteurs, ...), de ce qui est proposé. Elle doit donc irriguer transversalement l'établissement culturel et mobiliser la mise en œuvre d'un véritable dispositif commun partagé par les différents acteurs, au service des publics. Ainsi, le projet scientifique et culturel de l'établissement, la production d'exposition et de diffusion de savoirs, la programmation culturelle, les modes de communication et d'accueil participent pleinement de l'intention de médiation. Le rôle de l'institution et de son organisation même sont, à ce titre, réinterrogés en profondeur. »

L'aventure de la médiation ne fait que commencer en France. Elle consiste à poser la question d'un rapport au public, que l'on a beaucoup considéré comme « perdu d'avance » ou « acquis ». Elle va au-delà de ces notions.

Tout au long de cette journée, ont été abordées les questions de médiation culturelle et de danse au travers de tentatives de définition et de questionnements de la médiation appliquée à la danse. Pour tenter une mise en perspective des échanges de cette journée à partir du thème proposé pour cette rencontre sur l'« *action culturelle, territoire et médiation culturelle* », plusieurs notions émergent :

- la notion d'« *inter* » : inter-relation, inter-culturel, inter-territoire, inter-national, ... associée au croisement, à la convergence, au recouvrement, au chevauchement, au partage, à la collaboration, ...
- La notion de « *territoire* » celui de l'artiste, de l'institution, de l'acteur culturel, du médiateur, du public, ... où chacun, selon sa préoccupation, tente de faire exister sa particularité. Comment faire pour qu'il y ait rencontre, partage, ... ?
- La notion de « *mutualisation* » qui, sans vouloir être la réponse à tout, est véritablement aujourd'hui une manière de penser et de faire des projets afin qu'ils puissent s'inscrire dans une certaine viabilité et pérennité.

Ces notions pourraient faire l'objet de prochains questionnements ou d'approfondissements. Comment ces notions génériques peuvent-elles s'adapter, se colorer à la particularité de la médiation du spectacle vivant et de l'art chorégraphique ? Pour la danse, il semble que ce soit autour du lieu de la pratique que ces questions doivent être posées. Le lieu de travail, de recherche, de gestation, de démonstration, de partage, de pratique, de rencontre avec l'œuvre ; en somme le lieu qui permettra, qui favorisera la convergence, le passage, l'appropriation d'un univers à l'autre.

Rédaction de la synthèse  
Marianne Filloux-Vigreux  
Mars 2009



## Annexe

### Liste des intervenants

*Abraham Bengio*, DGA région Rhône-Alpes

*Christian Blaise*, directrice du CDC - Le Pacific

*Marie-Christine Bordeaux*, MCF Université Stendhal Grenoble 3

*Paul Fournier*, directeur de l'Abbaye de Noirlac - CCR

*Karine Gloanec-Maurin*, présidente de la FNCC, maire adjoint chargée de la culture à Saint-Agil

*Danièle Houbart*, DAC (par intérim), ville de Grenoble, secrétaire du musée de Grenoble

*Emmanuel Henras*, directeur adjoint de la Culture et du Patrimoine, Conseil général de l'Isère

*Gaël Rias*, secrétaire général CND

*Guy Saez*, directeur de recherche, Université de Grenoble

*Jean-Pierre Saez*, directeur de l'OPC de Grenoble

*Cécilia de Varine*, présidente de l'association « médiation culturelle », médiatrice culturelle au musée des Beaux-Arts de Lyon

*François Veyrunes*, chorégraphe de la compagnie 47- 49

*Jacky Vieux*, directeur de la maison Fleuve et ancien DAC de la ville de Givors

### Liste des participants :

*Delphine Bachacou*, responsable de la médiation culturelle au CDN

*Agnes Bretel*, conseillère pédagogique département formation et pédagogie du CND

*Céline Baliki*, enseignante de français dans un collège et partenaire sur la médiation culturelle au CND

*Caroline Lambour*, stagiaire à l'action culturelle au CDN et animatrice du patrimoine

*Jean Ripahette*, développement des projets au CCN Grenoble-Jean-Claude Gallotta

*Francine Mistral-Maître*, responsable développement culture DAC ville de Grenoble

*Alice Petitbon*, Stagiaire DAC ville de Grenoble

*Annick Boisset*, administratrice de la compagnie de danse Frédéric Cellé

*Catherine Contour*, chorégraphe association KOB qui réfléchit à un projet de lieu

*Emmanuelle Bibard*, responsable service professionnel Biennale de la danse de Lyon et mission d'accompagnement pour des compagnies

*Fabienne Arscicault*, coordinatrice de la Fédération Arts vivants et départements (AVD),

*Véronique Rascle*, chargée mission OPC - Grenoble

*Cécile Reverdy*, directrice de l'ADIAM 95 et membre de la commission danse de la Fédération AVD

*Christelle Four*, animatrice architecture et patrimoine au musée du Paladru

*Géraldine Libourel*, médiatrice culturelle au musée archéologique de Paladru

*Laurence Lemercier*, médiatrice culturelle et responsable pédagogique au musée archéologique

*Gaspar Bouillat Johnson*, compagnie de danse A'CORPS de Valence et projet de festival à l'étranger

*Chloé Arnaud*, chargée mission danse CG 93

*Aurélié Mialon*, association Médiation culturelle

*Laurence Khan*, chargée de production compagnie 47-49